

Madame Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat, Cheffe du Département
des institutions et de la sécurité
Château cantonal
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 septembre 2019

Révision totale de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Madame la Conseillère d'Etat,

Nous avons bien reçu votre courrier du 1er juillet dernier, relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Même si on peut comprendre les objectifs de systématique, de cohérence et de modernité voulus par le Conseil d'Etat, il convient de relever que ce projet de révision donne un désagréable sentiment de précipitation, alors que l'exigence d'une plus grande transparence de la vie politique est déjà au cœur d'une consultation sur un avant-projet de modification de la loi fédérale sur les droits politiques. Avant de se lancer dans une révision totale de la loi cantonale, il nous semble indispensable de connaître les principes qui seront retenus sur le plan fédéral.

Pour cette principale raison, la CVCI est opposée à la révision proposée de la loi cantonale sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour les autres questions, les réponses sont indiquées dans le formulaire annexé.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Antoine Müller
Responsable de dossiers politiques